

Résolution présentée par la délégation du

Mozambique

Thème Développement durable et ressources naturelles

Concerne L'exploitation inégale des ressources naturelles dans les pays en développement

L'Assemblée Générale,

Alarmée par l'exploitation systématique des ressources naturelles des pays du Sud par des puissances étrangères, notamment les États-Unis, la Chine et plusieurs pays européens, qui bénéficient de contrats inéquitables et contribuent à maintenir les pays en développement dans une situation de dépendance économique,

Observant que ces pays exportateurs de richesses naturelles voient souvent leur environnement détruit et leurs populations déplacées, comme c'est le cas en Afrique, en Amérique latine, et en Asie, sans que les bénéfices réels reviennent aux populations locales, aggravant ainsi les inégalités mondiales,

Indignée par le fait que les pays du Nord, tout en exploitant les ressources des nations du Sud, imposent des mesures commerciales qui freinent le développement local, renforçant ainsi la dépendance économique et perpétuant un système inégal au détriment des populations locales,

Consciente que cette exploitation, loin d'encourager un développement durable, alimente plutôt des conflits internes et des crises environnementales dans les pays concernés, tandis que les pays du Nord prônent des politiques écologiques et durables qu'ils ne respectent pas dans leurs propres pratiques à l'étranger,

Décide de dénoncer l'hypocrisie des pays riches qui tirent profit des ressources des pays du Sud tout en fermant les yeux sur les dommages sociaux et environnementaux causés ;

- d'exiger des mécanismes internationaux pour garantir des contrats plus équitables et une répartition juste des profits entre pays producteurs et consommateurs ;
- de proposer une taxe mondiale sur l'exploitation des ressources naturelles, à reverser directement aux communautés locales pour soutenir leur développement durable.

Le texte français fait foi.